

Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

La surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public. De plus, en fonction de son type et de sa catégorie, le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi. (Art. MS 45, MS 46 et MS 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public).

Arrêté du 02 mai 2005 modifié par l'arrêté du 30 décembre 2010.

Article GH 60, GH 62 et GH 63 pour les IGH. (Arrêté du 30 décembre 2011)

OBJECTIF

Acquérir les connaissances théoriques et les compétences pratiques liées aux établissements recevant du public et immeuble de grande hauteur, dans le domaine de la sécurité incendie.

PRE-REQUIS

Satisfaire à une évaluation, réalisée par le centre de formation, de la capacité du candidat à rendre compte sur la main courante des anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.

Aptitude médicale (certificat de moins de trois mois).

SST ou PSC 1, de moins de deux ans ou PSE 1 en cours de validité

Programme de Formation

□ 1^{ère} Partie : 6 heures

Le feu et ses conséquences :

- Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement

□ 2^{ème} Partie : 17 heures

Sécurité incendie :

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH

□ 3^{ème} Partie : 9 heures

Installations techniques :

- Connaître les installations électriques, sur lesquelles il est susceptible d'intervenir.
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie

□ 4^{ème} Partie : 18 heures

Rôles et missions des agents de sécurité incendie :

- Connaître les limites de son action
- Effectuer l'extinction des feux naissants.

□ **5^{ème} Partie : 17 heures**

Concrétisation des acquis :

- Visites applicatives
- Mises en situation d'intervention

HOMOLOGATION

□ Epreuve écrite : 30 minutes

- ✓ QCM de 30 questions

□ Epreuve pratique : 15 minutes/stagiaire

- ✓ Ronde avec anomalies et sinistre

CERTIFICATION

Attestation délivrée par le centre de formation CML FORMATION.

Diplôme reconnu par le ministère de l'intérieur, délivré par un jury présidé par le Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours ou son représentant.

Participants : 12 personnes maximum

Durée : 67 heures hors examen au centre de formation

Responsable pédagogique : BONDONNEAU Michael

Coût : 1050,00 € net de taxe